

REGLEMENT DU 1ER CONCOURS PHOTO DE VALMONDOIS 2018

ARTICLE 1 : OBJET

Association Fêtes et Loisirs dite « l'organisateur », organise un concours photo pour les enfants résidant à Valmondois sur le thème « Nature à VALMONDOIS ».

ARTICLE 2 : DUREE

Le concours se déroulera du **30 Avril au 23 Mai 2018**

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans et aux adolescents de 13 à 16 ans.

Les mineurs doivent être inscrits par l'intermédiaire de leur responsable légal.

Toute participation d'une personne mineure reste sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

En participant au concours, le participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Sa photographie devra être une œuvre originale dans le cadre du concours.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque sa photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation (annexe 1) sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles pour le respect du présent article, comme de l'ensemble du règlement.

3 photos maximum sont à envoyer par mail à l'adresse mail : **concoursvalmondois@gmail.com**

L'arrivée des photos sera gérée par une tierce personne (hors jury) chargée d'attribuer un numéro aux photos et de les transmettre codées au jury le jour de la délibération.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Chaque participant devra :

- retirer un bulletin d'inscription auprès de la Mairie. Ou télécharger un bulletin d'inscription sur le site www.valmondois.fr

- Le bulletin d'inscription devra être déposé à la mairie ou renvoyé à l'adresse mail concoursvalmondois@gmail.com

Les participants devront s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie « ENFANT » : pour les participants de 8 à 12 ans inclus,

- Catégorie « ADOLESCENT » : pour les participants de 13 à 16 ans

La date de remise des bulletins d'inscription et photos est fixée au **samedi 23 mai** dernier délai.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY

Pour les prix du jury : Professionnels de la photographie et arts plastiques

Un jury composé de : Professionnels de la Photographie et arts plastiques.

Le prix « Coup de Cœur du public » sera attribué par vote du public le jour de l'exposition le 2 Juin 2018 au Foyer Honoré Daumier à 14H30.

ARTICLE 6 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Le jury se réunira le **26 Mai 2018**.

Les photos seront jugées **anonymement** selon les critères suivants :

- le respect du thème « Nature à VALMONDOIS ».

- la composition de l'image,

- la créativité et l'originalité de la photographie.

Les photos de tous les participants seront exposées le **2 Juin 2018** au foyer Honoré Daumier et seront numérotées afin que le public puisse voter pour la meilleure photo qui remportera le prix « Coup de Cœur du Public ».

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS ET ATTRIBUTION DES PRIX

Les résultats seront communiqués lors de l'exposition le 2 Juin 2018 au Foyer Honoré Daumier à Valmondois

ARTICLE 8 : DOTATION

PRIX ENFANT : Bons FNAC + publication sur le site de la mairie + Instagram

PRIX ADOLESCENT : Bons FNAC + publication sur le site de la mairie + Instagram

PRIX COUP DE COEUR DU PUBLIC : Bons FNAC + publication sur le site de la mairie + Instagram et Encadrement de la photo dédiée par le jury.

Les programmes détaillés sont sur le site www.valmondois.fr

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site ...).

L'organisateur s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion du concours.